



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 septembre 2026
Convocation du : 24 septembre 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 31

L'an deux mille vingt six, le trente septembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Christophe LECOEUCE, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Caroline MARMOUZÉ

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Laurent DERONNE pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Jennifer DELPORTE pouvoir à Céline LOGEZ, Jean-Jacques DERUYTER pouvoir à Michel PLOUY

ABSENTS :

Maxime MOULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nabil YAHYA

DE26_175

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DÉROGATIONS AU REPOS HEBDOMADAIRE POUR
LES OUVERTURES DOMINICALES 2027
COMMERCES DE DÉTAIL**

Autorisation - Approbation

Conformément aux dispositions de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère avant le 31 décembre 2026 sur les dates de dérogation au repos hebdomadaire au titre de l'année 2027.

La liste des dimanches concernés doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Dans un objectif de coordination à l'échelle du territoire métropolitain et afin de garantir une cohérence des conditions d'ouverture des commerces, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a retenu le principe d'un calendrier harmonisé limité à huit ouvertures dominicales par an, dont sept dates communes proposées à l'ensemble des communes métropolitaines.

Le calendrier des élections municipales n'ayant pas permis d'engager préalablement une concertation avec les communes en vue de définir un nouveau cadre pluriannuel, le Conseil métropolitain a acté, par délibération n° 26 C 0071 du 26 juin 2026, le maintien du régime actuel pour l'année 2027.

Cette démarche collective vise notamment à garantir une équité des conditions d'ouverture sur l'ensemble du territoire métropolitain et à offrir une meilleure visibilité aux professionnels et leur clientèle.

Pour l'année 2027, **les sept dates** communes proposées par la MEL correspondent :

- aux deux premiers dimanches des soldes ;
- au dimanche précédant la rentrée scolaire ;
- aux 4 dimanches précédant les fêtes de Noël.

Une huitième date est laissée au libre choix de chaque commune afin de tenir compte des demandes particulières des commerçants ou des manifestations et événements locaux.

Pour la Ville d'ARMENTIERES, il est proposé de retenir, au titre de cette huitième date, **le dimanche précédant le Nouvel An.**

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, les organisations professionnelles et les organisations syndicales des salariés intéressés ont été consultées afin de recueillir leur avis sur les dates proposées.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable sur les huit dimanches proposés au titre de l'année 2027 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces dérogations au repos dominical ;

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

- 1 ne prend pas part au vote :
Alexis DEBUISSON

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Nabil YAHYA
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS